



Commune de Jalhay

URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est Monsieur Nicolas HENNES, domicilié Avenue Jean Gouders 63 à 4845 Sart.

Le terrain concerné est situé Arzelier à 4845 Sart et cadastré division 2, section B n°859G.

Le projet est de type : la construction d'une habitation, et présente les caractéristiques suivantes :

Habitation composée d'un volume principal d'une emprise au sol de 110 m², et d'un garage d'environ 41,50 m² accolé sur son flanc droit. Le rez-de-chaussée accueille les pièces de jour tandis que l'on retrouve à l'étage les pièces de nuit. Les matériaux d'élévation sont la brique de teinte gris anthracite, d'un bardage en bois pose verticale ainsi que des panneaux stratifiés de ton anthracite.

Avis obligatoire, annonce de projet en vertu de l'article D.IV.40. §1er, 2° : écart aux prescriptions du lotissement, à savoir : matériaux de parement non conformes (brique rustique de teinte grise et panneaux stratifiés)

Le dossier peut être consulté durant les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et le jeudi **20/11/2025** à l'adresse suivante : Jalhay, Service Urbanisme, Rue de la Fagne 46, 4845 Jalhay :

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du service de l'urbanisme aux heures et jours susmentionnés.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 13/11/2025 au 27/11/2025 au Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Jalhay, Rue de la Fagne 46 à 4845 Jalhay ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : service.urbanisme@jalhay.be
- remises au service de l'urbanisme dont les bureaux se trouvent à Rue de la Fagne 46 à 4845 Jalhay.

La lettre postale ou le courrier électronique portera la mention : **PURB/BC202500062/5337/2025**

La conseillère en aménagement du territoire et en urbanisme est Madame Florine BASTIN dont le bureau se trouve à Jalhay, Rue de la Fagne 46, service urbanisme.

Fait à Jalhay, le 28/10/2025

Par le Collège communal,

La Directrice générale,

B. ROYEN



La Bourgmestre,

V. VANDEBERG